



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E192247

VALABLE JUSQU'AU 22/09/2025

ÉDITÉ LE 11/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2014B01599

Siret : 803 133 792 00025

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4032473

Assurance Responsabilité Travaux :
ENTORIA CRCD01-031924

Assurance Responsabilité Civile :
ENTORIA CRCD01-031924

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Raison sociale : PRODAN BATI ALSACE

1 RUE CHRISTOPHE THOMAS WALLISER
67200 STRASBOURG

Téléphone : 06 26 89 35 93

Portable : 06 26 89 35 93

Fax :

Site Internet : baticentral67.fr/

E-mail : prodanbatialsace@gmail.com

Responsabilité légale :
PRODAN LASCU GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	27/03/2025
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	07/04/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	27/03/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	07/04/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	12/12/2023
o Isolation des combles perdus	07/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.